



# Conseil Municipal

## Jeudi 25 septembre 2014

### COMPTE RENDU SUCCINCT

Le jeudi 25 septembre 2014 à 20h03, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 septembre 2014, s'est réuni à l'Espace Senet, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Présidence : Monsieur Joël MANCEL, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric SPANGENBERG

Etaient présents :

Monsieur Joël MANCEL, Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ (*arrivée à 20h43*)  
Monsieur Frédéric SPANGENBERG, Madame Manuela MARIE,  
Monsieur Christian BOUTELOUP, Madame Evelyne PUECHAVY  
Monsieur Michel POIROT, Madame Elianor TAGNE,  
Monsieur Jean-François BOUTOILLE, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER,  
Monsieur Daniel CHANEL, Monsieur Michel VANDROUX,  
Madame Evelyne LEGROUX, Monsieur Jean-Pierre MAROTTE,  
Madame Marie-Claude LALEMANT, Monsieur Pascal AGOSTINI,  
Monsieur Jean-Sébastien SALIS (*arrivée à 20h27*), Madame Muriel DAUVERGNE,  
Madame Géraldine CARREAU, Madame Cécile POINGT, Madame Blandine BERJOT,  
Monsieur Ludovic LEA, Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX,  
Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI,  
Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD,  
Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON,  
Madame Véronique LAVOCAT.

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Christian JAKOB a donné pouvoir à Monsieur Frédéric SPANGENBERG.  
Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ a donné pouvoir à Madame Evelyne PUECHAVY (*de 20h03 à 20h43*)

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

*Monsieur Frédéric SPANGENBERG est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité des présents.*

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Adoption du procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT..

1. Admission en non valeurs
2. Adoption de la décision modificative n°1 – budget ville 2014
3. Adoption du budget primitif du SPANC 2014
4. Création d'un comité technique commun entre la collectivité et le C.C.A.S.
5. Fixation du nombre de représentants du personnel au comité technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
6. Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (CHSCT) commun entre la collectivité et le C.C.A.S.
7. Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
8. Définition d'un périmètre d'études sur le périmètre OIN de la zone d'activités du secteur de la Grosse Pierre.
9. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines (SEY).
10. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).
11. Autorisation pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des travaux de création d'un réseau d'eaux usées Chemin des Baigneux – Année 2014.
12. Autorisation pour solliciter une subvention auprès du Conseil général des Yvelines pour des travaux de création d'un réseau d'eaux usées Chemin des Baigneux – Année 2014.
13. Autorisation pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de l'Hautil – Année 2014.



14. Autorisation pour solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de l'Hautil – Année 2014.
15. Modification du règlement intérieur des structures multi accueils.
16. Approbation de la convention de partenariat avec la société « 1001 crèches ».
17. Approbation de la convention avec l'association baby-loup.
18. Demande de subvention pour la Maison de la Petite enfance auprès de la Région Ile-de-France.

---

### **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 03 JUILLET 2014**

*Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014 est adopté à l'unanimité des présents.*

---

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'article L.2122-22 DU CGCT**

**Décision n°091-2014 à n°136-2014**

---

### **2014 09 25 DEL 01 : ADMISSION EN NON VALEURS**

**RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **DECIDE** d'admettre en non valeurs les titres de recettes détaillés dans le présent état, ci-annexé, établi par le trésorier principal.
  - **DIT** que la dépense correspondante figure au budget de la commune, chapitre 65, article 6542.
-

Présentation en non valeurs  
arrêtée à la date du 04/12/2013  
078116 TRES. TRIEL-SUR-SEINE  
24000 - TRIEL S/SEINE -

Exercice 2013

Numéro de la liste 1018500231

29 pièces présentes pour un total de

613,44€

Exercice de P.E.C	2012	9	Pièces pour	147,52
	2011	20	Pièces pour	465,92

*Christine PLOGER*  
L'inspectrice des Finances

Centre des Finances Publiques  
Triel sur seine  
12, rue de l'Hautill  
78540-Triel s/seine  
Tél. : 01-39-70-68-20  
Fax : 01-39-70-50-73

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire	Nom du redevable	Montant restant à	Motif de la présentation
Particulier	2011	T-1110	1	7067-251-		45,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1110	2	7067-421-		16,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1110	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1111	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1111	2	7067-421-		9,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1111	1	7067-251-		20,32 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1272	1	7067-251-		35,56 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1272	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1272	2	7067-421-		9,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1486	1	7067-421-		51,68 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-1486	2	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-269	3	7067-213-		60,64 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-269	2	7067-251-		54,40 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-269	1	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-465	1	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-465	2	7067-421-		3,24 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-465	3	7067-251-		20,32 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-621	2	7067-421-		22,68 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-621	1	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2011	T-621	3	7067-251-		45,72 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-122	2	7067-421-		10,56 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-122	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-122	1	7067-251-		34,80 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-1620	1	7067-251-		27,84 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-1620	2	7067-421-		10,56 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-1620	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-269	1	7067-251-		23,20 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-269	2	7067-421-		10,56 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2012	T-269	3	758-020-		10,00 €	Surendettement et décision effacement de dette
<b>TOTAL</b>						<b>613,44 €</b>	

**2014 09 25 DEL 02 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 –  
BUDGET VILLE 2014.**

**RAPPORTEUR : Madame Elianor TAGNE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 27 voix pour, 6 abstentions** (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD)*

- **APPROUVE** tous les chapitres de la section de fonctionnement de la décision modificative n°1 du budget ville tels qu'ils figurent sur le tableau ci-dessous.

Chapitres	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
014	73925	Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 15 167,00 €	
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 13 000,00 €	
011	60631	Fournitures d'entretien	- 2 167,00 €	
65	6574	Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé	- 9 000,00 €	
011	6288	Autres services extérieurs	+ 9 000,00 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0,00 €</b>	

**2014 09 25 DEL 03 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF SPANC 2014.**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 23 voix pour, 4 abstentions**, (Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT), **6 voix contre** (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD)*

- **ADOpte** le budget primitif du SPANC qui s'équilibre à 70 434,10 € en section d'exploitation.



Chapitres	Articles	Intitulés	Dépenses	Recettes
011	604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	70 434,10 €	
70	7062	Redevances d'assainissement non collectif		40 184,10 €
74	748	Autres subventions d'exploitation		30 250,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>70 434,10 €</b>	<b>70 434,10 €</b>

---

#### **2014 09 25 DEL 04 : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS.**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **CRÉE** un Comité Technique commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Celui-ci sera placé auprès de la ville.

---

#### **2014 09 25 DEL 05 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE** du recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

**2014 09 25 DEL 06 : CREATION D'UN COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS.**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **CRÉE** un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail commun compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Celui-ci sera placé auprès de la ville.

---

**2014 09 25 DEL 07 : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE.**

**RAPPORTEUR : Monsieur le Maire**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **FIXE** le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- **MAINTIENT** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- **DECIDE** du recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants des collectivités et établissements en relevant.

---

**2014 09 25 DEL 08 : DEFINITION D'UN PERIMETRE D'ETUDES SUR LE PERIMETRE OIN DE LA ZONE D'ACTIVITES DE LA GROSSE PIERRE**

**RAPPORTEUR : Monsieur Michel POIROT**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **DEMANDE** au préfet de prendre un arrêté instituant un périmètre d'études sur la zone OIN de la ZA de la Grosse Pierre, permettant ainsi de surseoir sur toute



demande d'urbanisme susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreux la réalisation d'une opération d'aménagement dans ce secteur.

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Préfet des Yvelines afin de lui demander de prendre un arrêté instituant ce périmètre d'étude sur le secteur de la Grosse Pierre.
  - **DIT** que lorsque l'arrêté préfectoral sera pris, il ouvrira droit à surseoir à statuer sur toute demande d'urbanisme susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement sur ce secteur,
  - **DIT** que l'arrêté du Préfet cessera de produire ses effets si, dans un délai de 10 ans à compter de son entrée en vigueur, la réalisation de l'opération n'a pas été engagée.
- 

## **2014 09 25 DEL 09 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL COORDONNÉ PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 10 voix contre (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD, Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT),*

- **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
  - **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
  - **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
  - **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de TRIEL SUR SEINE sera partie prenante,
  - **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de TRIEL SUR SEINE est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.
-



**2014 09 25 DEL 10 : TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE)**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **FIXE** le coefficient multiplicateur de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8,42%.

---

**2014 09 25 DEL 11 : AUTORISATON POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR DES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES CHEMIN DES BAIGNEUX – ANNEE 2014**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la création de réseau d'eaux usées chemin des Baigneux,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

---

**2014 09 25 DEL 12 : AUTORISATON POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR DES TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'EAUX USEES CHEMIN DES BAIGNEUX – ANNEE 2014**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour la création d'un réseau eaux usées Chemin des Baigneux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

**2014 09 25 DEL 13 : AUTORISATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES RUE DE L'HAUTIL – ANNEE 2014.**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de l'Hautil,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

---

**2014 09 25 DEL 14 : AUTORISATION POUR SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES RUE DE L'HAUTIL – ANNEE 2014**

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-François BOUTOILLE**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue de l'Hautil,

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents administratifs s'y rapportant.

---

**2014 09 25 DEL 15 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES MULTI ACCUEILS**

**RAPPORTEUR : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **APPROUVE** le règlement intérieur des multi accueils.

---

**2014 09 25 DEL 16 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE « 1001 CRECHES »**

**RAPPORTEUR : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ**



*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec la société « 1001 crèches ».
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous les documents y afférents.

Les recettes versées par la société « 1001 crèches » seront imputées au compte 7488 «autres attributions et participations » du budget de la Ville.

---

## **2014 09 25 DEL 17 : APPROBATION DE LA CONVENTION BABY-LOUP**

**RAPPORTEUR : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

- **APPROUVE** le projet de convention avec l'Association « Baby-Loup ».
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.
- **PREVOIT** la dépense au compte 6228 du budget de la Ville.

---

## **2014 09 25 DEL 18 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**RAPPORTEUR : Madame Hélène DEBAISIEUX-DENÉ**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour, 1 abstention (Monsieur Ludovic LEA), 10 voix contre (Monsieur Léon JANUS, Monsieur Pascal QUIJOUX, Madame Amparo MARTAUD, Madame Christelle COLNAGHI, Madame Nathalie JUBAN, Monsieur Arnaud RICHARD, Monsieur Alain GELOT, Monsieur Philippe PAILLET, Madame Laurence DIJON, Madame Véronique LAVOCAT),*

- **ARRETE** le programme de la Maison de la Petite Enfance et le montant des dépenses, le plan de financement et l'échéancier
- **SOLLICITE** de la Région les subventions fixées par la délibération susvisée
- **S'ENGAGE A :**

- **ASSURER** le financement correspondant,
  - **NE PAS COMMENCER** les travaux avant la présentation et l'approbation du projet par le Conseil Régional et à les réaliser selon l'échéancier prévu,
  - **PREND** en charge les dépenses du fonctionnement et d'entretien liées à la mise en œuvre de l'opération
  - **DECIDE** de maintenir la destination des équipements subventionnés pendant au moins 25 ans.
  - **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents y afférent.
- 

La séance est levée à 22h22

Le Maire,



Joël MANCEL

